

bénédicitions dont le Saint-Siège s'est plu à combler ses commencements.

Elle fut fondée à Paris, en 1856, sous l'épiscopat de Mgr Sibour, par le R. P. Eymard, que tous ceux qui l'ont connu ont appelé d'une seule voix un homme de Dieu, et qui a laissé après lui un renom universel de sainteté peu commune. D'abord membre, pendant dix-sept ans, de l'Institut des Maristes, où il occupa les charges les plus élevées, le P. Eymard, depuis long-temps sollicité par la grâce divine, se résolvant enfin à fonder une Société religieuse dont l'unique but serait d'honorer et de faire honorer l'Eucharistie, fit consulter le Saint-Siège sur l'opportunité de son projet. Pie IX répondit au mois d'août 1855 : *L'Église a besoin de cette œuvre ; qu'on se hâte de l'établir, et je la bénirai.*

En 1859, Pie IX accordait au P. Eymard un bref laudatif, où il le félicitait d'avoir reçu l'appui d'un grand nombre d'Évêques de France, et louait l'opportunité de cette Œuvre qui avait pour effet "d'augmenter et d'encourager, surtout en France, l'adoration et le culte de la Sainte Eucharistie."

En 1863, six ans après la fondation, le Souverain Pontife, continuant sa haute bienveillance à l'Institut encore au berceau, le reconnaissait comme Congrégation à vœux simples perpétuels, et lui faisait octroyer le décret d'approbation canonique. C'est Pie IX encore qui, en 1875, a donné la première approbation des Constitutions. Enfin, S. S. Léon XIII approuva définitivement les mêmes Constitutions par un Bref daté du 12 août 1895.

L'Institut, qui eut, en 1868, la douleur de perdre son fondateur, mais qui recevait, tout entier composé par lui et écrit de sa main, le livre de ses Constitutions, compte aujourd'hui diverses maisons : à Paris, la maison-mère ; à Rome, Marseille, Bruxelles, Montréal (Canada) et Botzen (Tyrol), des maisons d'exercice, et à Trévoux une maison d'études. Des noviciats sont joints aux maisons de Paris, Rome, Montréal et Botzen.

La Maison de Montréal possède un Noviciat et un Scolasticat ou maison d'études ; ainsi les sujets qui s'y présentent ne sont pas obligés d'aller dans les maisons d'Europe pour leur noviciat ou leurs études théologiques ; ils ne peuvent y être envoyés dans la suite que pour des circonstances exceptionnelles.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de la Congrégation du Très Saint Sacrement. Faut-il ajouter que partout où elle a établi ses fondations, elles jouissent de la plus grande popularité parmi les fidèles, qui remplissent ses chapelles et forment